

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2025_205

Mis en ligne le 22.09.25.

Transmis le 22.09.25.

**ATTRIBUTION DE LA CONCESSION - N° 2025-000052 À L'ESPACE CINÉRAIRE DU BON PASTEUR
FAMILLE LACHAISE - ÎLOT C RANG 2 TOMBE 2**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la demande formulée le 16 septembre 2025 par Mme LACHAISE Patricia, domiciliée à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 2 rue Raymond Beni, et tendant à obtenir une case de Columbarium à l'Espace Cinéraire du cimetière du Bon Pasteur pour y fonder une sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est accordé à l'Espace Cinéraire du cimetière Bon Pasteur, à Mme LACHAISE Patricia une nouvelle concession de terrain de 30 ans afin d'y fonder une sépulture familiale, prenant effet le 16 septembre 2025 et arrivant à expiration le 16 septembre 2055 moyennant la somme de mille cent euros qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2025-000052.

ARTICLE 2 :

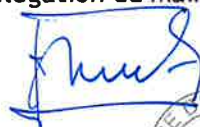
Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 22 septembre 2025

Par délégation du Maire,



Philippe ERNANDEZ
PREMIER ADJOINT

